Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats

Exigences établies pour les conseils scolaires
et les autorités scolaires francophones
de l'Alberta, de même que pour leurs écoles

Avril 2005

Alberta
EDUCATION

Ce document énonce les exigences relatives aux documents suivants :

- Les plans d'éducation triennaux de 2005-2008 (plans portant sur les années scolaires 2005-06, 2006-07 et 2007-08, et devant être communiqués **le 24 juin 2005**).
- Les rapports sur les résultats annuels en éducation pour l'année scolaire 2005-2006, fondés sur les plans d'éducation triennaux de 2005-2008 (devant être communiqués le 30 novembre 2006).
- Les rapports sur les résultats annuels en éducation pour l'année scolaire 2004-2005, fondés sur les plans d'éducation triennaux de 2004-2007 soumis le 30 juin 2004 (devant être communiqués le 30 novembre 2005).

Remarque. – Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou d'autres exemplaires du présent document, veuillez communiquer avec :

Sharon Campbell, directrice exécutive
Performance Measurement and Reporting
Alberta Education
Commerce Place, 9e étage
10155, 102e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 4L5

Tél. : (780) 427-8217 (Edmonton)
310-0000 (sans frais en Alberta)
Téléc. : (780) 422-5255
Courriel : measurement.learning@gov.ab.ca

Chef de projet

Elaine Solez, administratrice supérieure
Performance Measurement and Reporting,
Alberta Education

Vous avez des commentaires?
Envoyez un courriel à : measurement.learning@gov.ab.ca.

ISSN : 1715-2275

Version anglaise : Guide to education planning and results reporting: requirements for Alberta school boards and francophone school authorities and their schools.
ISSN 1715-0914

Copyright © 2005, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education.

Le titulaire des droits d'auteur autorise la reproduction partielle ou intégrale de la présente publication à des fins éducatives et sans but lucratif.

105-06231/

TABLE DES MATIÈRES

Quoi de neuf? ii

1. Vue d'ensemble 1

2. Plans d'éducation des autorités scolaires 3
   - Aperçu du processus 3
   - Composantes et exigences des plans d'éducation (2005/2006 – 2007/2008) 5
   - Exigences relatives aux plans d'amélioration des écoles 9

3. Rapports sur les résultats 10
   - Aperçu du processus 10
   - Composantes du *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de 2005-2006 12
   - Exigences relatives au *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de 2005-2006 14

Annexes

1. Mesures du rendement 15
2. Sondages servant à mesurer le rendement 17
3. Établissement des cibles pour les mesures de rendement 21
4. Termes relatifs à la planification et à la responsabilisation 26
5. Références 28
6. Exigences et exemple de présentation des plans des autorités scolaires 29
7. Nouvelles exigences de rapport pour le RRAÉ de novembre 2005 37

Quoi de neuf?

Les plans des autorités scolaires et les RRAÉ	Pages
On a clarifié la communication des résultats. Inclure les résultats provinciaux comparables n'est exigé que pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme. On doit inclure les cibles provinciales seulement pour les tests de rendement.	6, 9, 12-13, 37-41
Afin d'être conforme au pilier de la responsabilisation, on a mis à jour la description de l'examen mené par le Ministère relatif aux plans et aux rapports des autorités scolaires.	4, 11
Les changements suivants aux exigences des autorités scolaires entreront en vigueur avec les RRAÉ de novembre 2005. On devra respecter ces changements dans les plans d'éducation de 2005-2008 ainsi que dans les RRAÉ de novembre 2006 :	
• On a éliminé deux mesures de sondage du pilier de responsabilisation. Deux mesures objectives les remplacent : le taux annuel de décrochage des élèves âgés de 14 à 18 ans et le taux de transition du secondaire au postsecondaire.	7-8, 39
• Les résultats de la cohorte sont la mesure exigée pour les tests de rendement. Cela est conforme au pilier de la responsabilisation. Communiquer les résultats des élèves qui ont passé l'examen demeure facultatif	7-8, 39-40
• L'autorité scolaire n'a plus besoin de choisir une des mesures identifiées par le *Review Committee on Outcomes.*	8, 40
• Afin de mieux refléter la question dans le sondage, on a reformulé la mesure ayant trait au perfectionnement professionnel.	8, 40
• On demande aux autorités scolaires d'inclure un lien à leur site Web traitant de leur rapport PARSA. Elles ne sont plus tenues d'inclure les faits saillants de leurs projets PARSA dans leurs RRAÉ.	12, 37
• On demande aux autorités scolaires d'inclure un lien à leur site Web traitant de leur rapport sur les effectifs de classe vérifiés. Elles ne sont plus tenues d'inclure les données préliminaires des effectifs de classe dans leurs RRAÉ.	12, 37
Le changement suivant entrera en vigueur pour le RRAÉ de novembre 2006 :	
• En plus de communiquer les résultats des cinq dernières années ayant trait aux mesures de rendement, on doit également communiquer la moyenne mobile pour les trois dernières années de résultats.	12

Les plans des autorités scolaires et les RRAÉ	Pages
Les changements suivants aux exigences des écoles entreront en vigueur avec les rapports des résultats des écoles de novembre 2005. On devra respecter ces changements dans les plans d'éducation des écoles de 2005-2008 ainsi que dans les rapports des résultats de novembre 2006 :	
• On a changé la mesure exigée pour les tests de rendement — il s'agit maintenant de la cohorte et non des élèves qui ont passé l'examen. Cela est conforme aux exigences pour l'autorité scolaire. Communiquer les résultats des élèves qui ont passé l'examen demeure facultatif.	9, 40-41
• On demande aux écoles d'inclure un lien au site Web de leur autorité scolaire, lien traitant de leur rapport sur les effectifs de classe vérifiés. Elles ne sont plus tenues d'inclure les données préliminaires des effectifs de classe dans leurs RRAÉ.	14, 40-41
• En plus de communiquer les résultats des cinq dernières années ayant trait aux mesures de rendement, les écoles doivent également communiquer la moyenne mobile pour les trois dernières années de résultats.	14

Section 1 Vue d'ensemble

Conformément à l'article 16(2) de la *Government Accountability Act*, les organismes relevant des ministères sont tenus de préparer des plans d'activités et des rapports annuels pour chaque année financière. Ces plans et rapports doivent être présentés « d'une manière et à un moment jugés acceptables par le Ministre ».

Les plans et les rapports des autorités scolaires doivent cadrer et prendre appui sur la vision, la mission, les objectifs et les résultats d'Alberta Education. Ainsi, tout le système d'apprentissage est axé sur les priorités-clés visant à répondre aux besoins éducatifs des élèves de l'Alberta. De même, les plans et les rapports des autorités scolaires doivent intégrer les objectifs, les priorités et les résultats locaux qui tiennent compte des caractéristiques et des circonstances uniques des communautés qu'elles desservent. Bref, les plans et les rapports sont à l'image des priorités et des besoins locaux dans le contexte d'un cadre de référence provincial.

Cadre de référence en matière de responsabilisation

La responsabilisation est un cycle permanent du système d'éducation de la maternelle à la 12e année qui permet l'amélioration continue et soutient la réflexion critique. Les éléments-clés de ce cycle sont de mesurer les progrès et d'utiliser les résultats en vue de guider la prise de décisions. Pour les autorités scolaires, ce cycle comprend les activités suivantes :

- élaborer des plans qui cadrent avec les buts et les résultats de la province;
- tenir compte de la rétroaction de la communauté;
- identifier et implanter des stratégies visant l'amélioration de l'apprentissage chez les élèves;
- répartir les ressources afin d'atteindre les objectifs et d'améliorer les résultats;
- suivre de près les progrès;
- mesurer et évaluer les résultats;
- utiliser les résultats afin de décider des priorités à poursuivre et d'élaborer ou de modifier les stratégies; et
- communiquer avec les parties intéressées (le personnel, les apprenants, les parents, les conseils d'école, le grand public et Alberta Education) à propos des plans et des résultats des autorités scolaires et des écoles.

Pilier de la responsabilisation du cadre de financement révisé

L'obligation de rendre compte des résultats a été consolidée à la suite de la mise en œuvre du cadre de financement révisé pour les autorités scolaires. Ce cadre repose sur trois piliers : la souplesse, la responsabilisation et les formules. En voici les caractéristiques :

- une répartition équitable des fonds;
- beaucoup de souplesse afin de faciliter la prise de décisions à l'échelle locale; et
- l'obligation de rendre compte au grand public quant à l'utilisation des ressources et des résultats atteints.

Le pilier de la responsabilisation met davantage l'accent sur l'atteinte des résultats, sur la communication des résultats, de même que sur l'utilisation des résultats afin de prendre des décisions réfléchies pour améliorer les programmes et le rendement des élèves au cours des années à venir. En se fondant sur les démarches et les pratiques actuelles en matière de responsabilisation, les conseils scolaires continuent d'avoir la responsabilité de répondre aux besoins d'apprentissage de tous les élèves et d'assurer le respect des politiques, des lois, des règlements et des normes de la province. Le rendement des autorités scolaires fait l'objet de mesures, d'évaluations et de rapports à partir de la comparaison des résultats actuels avec les résultats antérieurs et les normes provinciales selon une série de mesures communes à toutes les autorités scolaires. Les mesures en question figurent aux pages 7 et 8.

Figure 1 : Le cadre de référence en matière de responsabilisation établit des liens entre chacun des niveaux de planification et favorise l'amélioration continue à l'échelle du système d'apprentissage de base.

Section 2

Plans d'éducation des autorités scolaires

Aperçu du processus

Préparation des plans d'éducation

Les plans d'éducation des autorités scolaires et des écoles s'inscrivent dans un échéancier de trois ans. Ils font l'objet d'une mise à jour annuelle et se conforment au plan triennal d'Alberta Education. Lorsqu'une année scolaire se termine et qu'une autre s'amorce, les plans s'enchaînent et continuent d'englober trois années. Par la même occasion, les stratégies et les priorités sont modifiées à la lumière des résultats de la dernière année en matière de rendement et des changements caractérisant le contexte opérationnel. Grâce à cette formule, les autorités scolaires peuvent réagir aux besoins des élèves et de la communauté, tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue et le maintien de la continuité d'une année à l'autre.

Ce sont les membres élus des conseils scolaires et des autorités scolaires francophones qui ont l'autorité ultime de formuler les plans d'éducation triennaux des conseils et autorités scolaires, en ce sens qu'ils sont responsables de ces plans. Ces élus donnent une orientation générale au plan d'éducation. Ainsi, de concert avec les parents, le personnel des autorités scolaires, le personnel des écoles et d'autres parties intéressées de leur communauté, le personnel administratif élabore un processus de planification qui permet de répondre aux besoins de l'autorité scolaire et de préparer le contenu du plan. Ce plan sera présenté au conseil scolaire pour son approbation.

Pour leur part, les écoles élaborent et mettent en œuvre des plans d'éducation triennaux qui respectent l'orientation de l'autorité scolaire et de la province. Les plans des écoles sont conçus par le personnel administratif et le personnel enseignant des écoles, en collaboration avec les conseils d'école et le personnel de l'autorité.

Mise à jour des plans d'éducation

Tous les ans, les autorités scolaires et les écoles mettent leurs plans d'éducation triennaux à jour. Ces mises à jour annuelles tiennent compte de ce qui suit :

- les résultats obtenus par l'autorité scolaire et l'école;
- les commentaires des parties intéressées, comme les conseils d'école, les élèves, les parents et le grand public;
- les ressources disponibles;
- le plan triennal annuel et les résultats de rendement d'Alberta Education;
- la rétroaction d'Alberta Education.

Il est très rare que les autorités scolaires et les écoles doivent préparer des plans entièrement nouveaux. Cependant, certaines composantes de ces plans, comme les stratégies et les cibles, font l'objet de mises à jour annuelles, tandis que d'autres composantes comme la vision, la mission et les croyances (les énoncés fondamentaux) sont révisés et modifiés à quelques années d'intervalle. Ces révisions sont particulièrement appropriées au début du mandat d'un nouveau conseil scolaire.

- ### Communication des plans d'éducation

Les plans d'éducation triennaux relèvent du domaine public. En effet, les autorités scolaires sont tenues d'afficher leurs plans à leur site Web, y compris les modifications ou les mises à jour de ces plans. Par ailleurs, les autorités scolaires devraient recourir à divers moyens pour communiquer leurs plans et leurs réalisations à l'ensemble de la communauté. Les feuillets dans les journaux, les dépliants, les bulletins des autorités scolaires et les réunions avec les membres de la communauté représentent certaines des façons d'assurer cette communication.

- ### Transmission des plans d'éducation

Il incombe aux autorités scolaires de faire parvenir, par courrier électronique, la mise à jour de leur plan triennal à leur directeur de zone respectif. Ce courriel doit préciser que le plan a été affiché à son site Web et donner le lien Web menant à son plan. Si ce plan est modifié par la suite, on doit aviser le directeur de zone par courrier électronique de ces modifications et du fait que le plan modifié est affiché au site Web de l'autorité scolaire.

- ### Dates d'échéance

La date d'échéance pour faire parvenir à Alberta Education le plan d'éducation triennal d'une autorité scolaire est fixée au 31 mai de chaque année. Cela signifie qu'à cette date, au plus tard, le plan de chaque autorité scolaire doit avoir été affiché à son site Web et que le Ministère doit avoir été avisé de ce fait (au moyen d'un courriel au directeur de zone).

Remarque. — Il est à noter que la date d'échéance du plan de 2005-2006 – 2007-2008 a été reportée au 24 juin 2005.

- ### Examen des plans d'éducation

Le personnel d'Alberta Education examine les plans d'éducation triennaux et les rapports sur les résultats annuels afin d'évaluer :

- qu'on a tenu compte du rendement au fil des années, et que le plan renferme des actions (stratégies) visant l'amélioration des résultats dans les domaines où le rendement est inférieur, démontrant ainsi l'engagement de l'autorité envers l'amélioration;
- la conformité de ces plans aux exigences provinciales; et
- les conséquences de ces plans pour la planification au niveau du Ministère.

Composantes et exigences des plans d'éducation

[À moins d'indication contraire, ces composantes sont obligatoires. Les diverses composantes sont définies à l'annexe 4, page 26.]

Les plans d'éducation de 2005/2006 – 2007/2008 doivent renfermer les composantes énoncées ci-dessous.

- Un **message** du président du conseil scolaire (facultatif).
- Une **déclaration en matière de responsabilisation**, formulée comme suit :

  Le plan d'éducation de (nom de l'autorité scolaire) pour les trois années à compter du 1er septembre (année) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, la politique d'Alberta Education 2.1.1 (« Accountability in Education : School Authority Accountability ») et les politiques du gouvernement provincial en matière de comptabilité. Le présent plan d'éducation a été élaboré dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement provincial. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.
- Des renseignements sur la manière dont le plan a été communiqué aux parents et au grand public ou leur sera communiqué. Inclure également le lien au site Web de l'autorité scolaire.
- Les **énoncés fondamentaux** (c'est-à-dire la vision, la mission, les principes et les croyances) qui reflètent les visées et les valeurs de l'autorité scolaire (facultatif). Si ces éléments sont inclus, ils doivent être en accord avec les énoncés correspondants du plan triennal d'Alberta Education :
  - **la vision :** une description des circonstances idéales et des résultats que les autorités scolaires cherchent à atteindre. Ces idéaux portent sur les réalisations des élèves et sur les programmes ou les services qui permettent de maximiser l'apprentissage;
  - **la mission :** une description claire et concise de la raison d'être et du rôle de l'autorité scolaire
  - **les principes et les croyances :** une description des éléments fondamentaux qui guident la prise de décisions de l'autorité scolaire
- Le **profil de l'autorité scolaire** est une composante facultative. Il présente des renseignements sur l'autorité scolaire, dont :
  - les caractéristiques des communautés et des élèves;
  - les programmes éducatifs;
  - les écoles (grandeur, emplacement, autres détails);
  - le contexte entourant la démarche de planification, y compris les tendances et les enjeux qui peuvent influer sur les opérations.

- **Les objectifs fixés par la province, les résultats connexes, les mesures de rendement et les cibles.** Les objectifs, les résultats et les mesures de rendement requis figurent aux pages 7 et 8. En ce qui a trait à toutes les mesures requises, il faut inclure les résultats de l'autorité scolaire pour l'année la plus récente. Pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme, on doit inclure les résultats provinciaux les plus récents. On doit aussi fixer des cibles pour toutes les mesures du pilier de responsabilisation, s'il existe des données comparables sur plus d'une année. Fixer ces cibles comme suit :
  - une cible pour la première année du plan lorsque deux années de résultats existent;
  - des cibles pour deux ans lorsque trois années de résultats existent;
  - des cibles pour les trois années du plan lorsque quatre années de résultats ou plus existent; et
  - inclure les cibles provinciales pour les tests de rendement.

  Les cibles des mesures requises doivent viser une amélioration.
- Au niveau local, les objectifs, les résultats et les mesures supplémentaires de rendement sont facultatifs. Cela comprend les objectifs portant sur des circonstances et des besoins locaux, le cas échéant. Pour chaque objectif local, il faut inscrire au moins un résultat ainsi que des stratégies et des mesures de rendement appropriées.
- Les stratégies locales (au moins une stratégie pour chaque résultat du plan), y compris les stratégies qui tiennent compte des besoins en matière d'apprentissage et qui permettront à tous les élèves d'atteindre les résultats.
- **Les faits saillants du budget.** Cette section présente des renseignements sommaires tirés du budget de l'autorité scolaire pour la première année du plan triennal. Ces données, qui présentent les informations financières les plus importantes pour la prochaine année scolaire, doivent être présentées de façon à être claires, pertinentes et faciles à comprendre par le grand public. Une attention particulière doit être portée aux changements importants qui sont prévus par rapport à ceux de l'exercice courant. Cette section peut porter sur les incidences des éléments suivants sur le budget : les changements dans le nombre d'élèves, le personnel certifié et non certifié, les programmes offerts, le financement, les revenus et dépenses, les surplus et les déficits annuels de même que les surplus accumulés. Cette section devrait renfermer ce qui suit :
  - les principes directeurs qui guident le conseil scolaire dans sa planification financière;
  - un sommaire de l'information du rapport budgétaire à l'aide de tableaux et de graphiques;
  - le lien Web au rapport budgétaire de l'autorité scolaire.
- **Les faits saillants des plans des installations scolaires.** Cette section :
  - décrit les principaux travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours ou planifiés au cours des trois prochaines années (le cas échéant) ainsi que les avantages qu'en tireront les élèves;
  - reflète les priorités de l'autorité scolaire en matière d'immobilisations;

– donne le lien Web aux renseignements supplémentaires au sujet du plan d'immobilisations et d'installations soumis au ministère d'Infrastructure et de Transport.

Une présentation facultative de tous les éléments requis dans le plan du conseil scolaire figure à l'annexe 6 (aux pages 29 à 36).

▪ Objectifs, résultats et mesures de rendement requis

Tous les objectifs, résultats et mesures de rendement requis dans les plans d'éducation triennaux des autorités scolaires pour les années 2005-2006 à 2007-2008 figurent ci-dessous.

Remarque. — Les mesures qui ne relèvent pas du pilier de la responsabilisation sont en gris et n'ont pas besoin de cibles. Les cibles devraient viser une amélioration.

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

Résultat : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique et la technologie.
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation de base.
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits des services offerts aux élèves à l'école (par exemple, sur le plan de l'orientation scolaire, du counselling de carrière, des services de bibliothèque et du soutien offert aux élèves ayant des besoins spéciaux).

Résultat : Les écoles sont sécuritaires et bienveillantes.

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que l'école offre un milieu sécuritaire aux élèves, qu'ils y apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils y sont traités en toute justice.

Résultat : Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux élèves à risque.

- Le taux de décrochage des élèves âgés de 14 à 18 ans.

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

Résultat : Les apprenants atteignent des normes élevées.

- Pourcentages des élèves de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année (résultats de la cohorte) qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux.
- Pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et le pourcentage de ceux qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme. **(Une cible n'est pas requise pour les examens en vue du diplôme, tant qu'il n'y a pas deux années de résultats directement comparables.)**
- Taux de participation des élèves de 12^{e} année aux cours donnant droit au diplôme.
- Pourcentage des élèves de la 12^{e} année admissibles aux bourses Rutherford.

Résultat : Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

- Pourcentages d'élèves qui ont terminé leur secondaire dans les trois ans, quatre ans et cinq ans suivant leur entrée en 10^{e} année. **(Il faut fixer une cible pour le pourcentage de cinq ans.)**

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

- Taux de transition du secondaire au postsecondaire dans les quatre ans et les six ans suivant l'entrée en 10e année. **(Il faut fixer une cible pour le taux de six ans.)**

Résultat : Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.

- Pourcentages d'enseignants et de parents estimant qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que les élèves présentent les caractéristiques de citoyens actifs.

Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable

Résultat : Résultats améliorés grâce à des relations de travail efficaces avec les partenaires et les parties intéressées.

- Pourcentages d'enseignants et de parents satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.

Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

- Pourcentage d'enseignants qui conviennent que la formation en cours d'emploi qu'ils reçoivent de l'autorité scolaire reflète les priorités et répond bien à leurs besoins en perfectionnement professionnel
- Pourcentage d'enseignants indiquant que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorés ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années.

Remarques (1) Alberta Education fournit les données pour toutes les mesures exigées.
(2) Il n'est pas obligatoire que l'autorité ait choisi une mesure du *Review Committee on Outcomes*.

Exigences relatives aux plans d'amélioration des écoles

Le plan d'éducation triennal d'une école se veut le reflet du plan triennal de l'autorité scolaire. Il revient à chaque autorité scolaire d'énoncer ses propres exigences quant aux démarches et aux échéances déterminées pour l'élaboration de ces plans. En plus des exigences provinciales indiquées ci-dessous, chaque autorité doit également formuler ses propres exigences en ce qui a trait au contenu des plans des écoles. Même si Alberta Education ne recueille ni n'étudie les plans de chacune des écoles, le Ministère stipule les exigences suivantes afin d'assurer une certaine uniformité entre les plans des écoles, des autorités et du Ministère. Il incombe aux autorités scolaires de faire en sorte de répondre à ces exigences :

- Chaque école doit préparer un plan d'éducation triennal dans lequel elle cite ses objectifs, ses résultats, ses stratégies, ses mesures de rendement et ses cibles.
- Les plans des écoles doivent inclure les objectifs d'Alberta Education qui figurent au plan triennal du Ministère, les stratégies visant la réalisation de ces objectifs ainsi que les mesures de rendement permettant d'évaluer le rendement, ce qui comprend les mesures requises (et les résultats les plus récents de l'école, de l'autorité et de province) du deuxième objectif.
  - Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous
  - Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves
    - les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (la cohorte*);
    - les taux de participation des élèves aux tests de rendement provinciaux;
    - les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme;
    - les taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme.

  * *Cohorte* : Ensemble des élèves fréquentant ou ayant fréquenté la même classe (échelon du programme d'études) au cours du même intervalle de temps.

Remarque. – Les renseignements relatifs à ces mesures sont mis à la disposition des écoles au moyen du réseau Extranet d'Alberta Education. Dans les plans annuels des écoles, il faut fixer des cibles en vue des résultats des élèves aux tests de rendement provinciaux. Inclure les cibles de l'école, de l'autorité et de la province. (Consulter la page 32 pour les cibles provinciales.)

  - Troisième objectif : École hautement réceptive et responsable

De plus :

- les conseils d'école doivent avoir la possibilité de participer à l'élaboration du plan d'éducation triennal de l'école, y compris l'identification de stratégies;
- le plan de l'école doit décrire la manière dont le conseil d'école a participé à son élaboration.

Section 3

Rapports sur les résultats

Aperçu du processus

Préparation des rapports sur les résultats

Chaque année, les autorités scolaires mesurent leur rendement et communiquent, dans leur *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAÉ), les progrès qu'elles ont réalisés en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et des résultats énoncés dans leur plan triennal. Les résultats découlant de leurs mesures de rendement constituent une source d'information permettant d'évaluer le rendement, de le communiquer et de déterminer là où des améliorations s'imposent.

Grâce au *Rapport sur les résultats annuels en éducation*, les parties intéressées sont en mesure de savoir où se situe l'autorité scolaire vis-à-vis des objectifs et des résultats qu'elle s'est fixés. Par ailleurs, ce rapport montre que le conseil scolaire se tient responsable de ses résultats et qu'il utilise à bon escient ses ressources pour offrir des programmes de qualité aux élèves et pour apporter des améliorations là où il le faut. Les RRAÉ donnent l'occasion aux autorités scolaires et aux écoles de résumer leurs réalisations en plus de communiquer leurs résultats.

Lorsque les autorités scolaires préparent leurs rapports sur les résultats, elles compilent et évaluent les données relatives aux mesures de rendement indiquées dans leurs plans triennaux. Ces données proviennent des sources suivantes :

- Alberta Education (qui fournit les résultats des mesures provinciales requises sur Extranet) :
  - des données de sondages normalisés effectués à l'échelle de la province* auprès des élèves, des parents et des enseignants;
  - les résultats obtenus aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme;
  - les taux d'achèvement des études secondaires, les taux d'abandon, les taux de transition du secondaire au postsecondaire et les taux d'admissibilité aux bourses Rutherford;
- des sources locales (écoles et autorités scolaires), ce qui comprend les sondages élaborés localement afin de recueillir des données sur les mesures de rendement locales facultatives.†

---

* Les sondages dont Alberta Education se sert pour recueillir les données destinées aux RRAÉ sont accessibles en format PDF à son site Web : <www.education.gov.ab.ca/educationsystem/Satisfaction>.

† Dans le but de soutenir les efforts déployés localement par les autorités scolaires, Alberta Education a commandé l'élaboration d'un guide très pratique sur les sondages, intitulé *How to Conduct Satisfaction Surveys: A Practical Guide to Conducting Surveys within Alberta's Education System*. Ce guide peut être téléchargé à partir de son site Web : <www.learning.gov.ab.ca/educationsystem/Satisfaction>.

- **Communication des rapports connexes**

  Les rapports sur les résultats annuels en éducation sont des documents qui relèvent du domaine public. Il incombe aux autorités scolaires d'afficher leurs rapports à leurs sites Web. Dans la mesure du possible, les autorités scolaires devraient également publier leurs rapports sous la forme de feuillets dans des journaux, de dépliants, de bulletins et de réunions avec les membres de la communauté afin que l'information soit encore plus accessible.

  La communication des données qui sont résumées à des fins de distribution au grand public doit comprendre des résultats pour toutes les mesures de rendement dont il est question dans le plan d'éducation triennal de l'autorité scolaire.

  Dans son *Rapport sur les résultats annuels en éducation*, l'autorité scolaire doit mentionner de quelle manière le rapport a été ou sera communiqué au grand public. De plus, elle doit indiquer de quelle manière les rapports sur les résultats en éducation des écoles relevant d'elle sont communiqués aux parents et à la communauté.

- **Transmission des rapports sur les résultats**

  Il incombe aux autorités scolaires de faire parvenir, par courrier électronique, leurs rapports sur les résultats à leur directeur de zone respectif. Ce courriel doit préciser que son rapport a été affiché à son site Web et donner le lien Web menant au rapport.

- **Dates d'échéance**

  La date d'échéance de communication des rapports sur les résultats annuels en éducation des autorités scolaires est fixée au **30 novembre de chaque année**, pour l'année scolaire antérieure. Cela signifie qu'à cette date au plus tard, les rapports des autorités scolaires doivent avoir été affichés à leurs sites Web et que le Ministère doit avoir été avisé de ce fait.

- **Examen des rapports sur les résultats annuels en éducation**

  Le personnel d'Alberta Education examine les rapports sur les résultats annuels en éducation de l'autorité scolaire afin de :

  - vérifier qu'on a comparé le rendement actuel aux résultats des années précédentes et aux niveaux de rendement souhaités (les cibles);
  - vérifier qu'on a tenu compte des conséquences des résultats dans la prochaine mise à jour du plan de l'autorité scolaire, par exemple, ce qu'on fera pour rehausser certains résultats;
  - vérifier que le rapport est conforme aux exigences provinciales;
  - vérifier la conformité du rapport au plan d'éducation connexe; et
  - déterminer les répercussions du rapport pour la planification et l'établissement de priorités au niveau du Ministère.

  Le personnel du Ministère prépare ensuite des rapports de ses constatations à des fins d'usage interne. Ces rapports sont également acheminés aux autorités scolaires et affichés au site Web d'Alberta Education : <http://www.education.gov.ab.ca/educationsystem/planning.asp>.

Composantes du *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de 2005-2006 (à être remis le 30 novembre 2006)

[À moins d'indication contraire, ces composantes sont obligatoires. Les diverses composantes sont définies à l'annexe 4, page 26.]

Les rapports sur les résultats annuels en éducation doivent renfermer les composantes énoncées ci-dessous.

- Un **message** du président du conseil scolaire (facultatif).
- Une **déclaration en matière de responsabilisation**, formulée comme suit :

  Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de (nom de l'autorité scolaire) pour l'année scolaire (année) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, la politique d'Alberta Education 2.1.1 (*Accountability in Education: School Authority Accountability*) et les politiques du gouvernement provincial en matière de comptabilité. Notre conseil scolaire s'engage à s'appuyer, dans la plus grande mesure possible, sur les résultats de ce rapport pour améliorer la qualité de l'éducation des élèves relevant de son autorité. Nous nous servirons des résultats pour élaborer de solides stratégies pour notre plan d'éducation triennal afin de faire en sorte que nos élèves aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des membres autonomes, responsables, bienveillants et productifs de la société.
- Des renseignements sur la manière dont le rapport a été communiqué au grand public ou lui sera communiqué.
- Des renseignements sur la manière dont le rapport sur les résultats préparé par les écoles de l'autorité scolaire a été ou sera communiqué aux parents et à la communauté.
- Les faits saillants des **réalisations** de l'autorité scolaire au cours de l'année précédente (effets des principales activités et stratégies), ce qui comprend un lien Web menant au rapport annuel PARSA et au rapport des effectifs de classes de l'autorité scolaire.
- Le rapport sur les résultats des **mesures de rendement** de l'autorité scolaire par rapport à ses objectifs et résultats (la liste des mesures requises figure aux pages 7 et 8), ce qui comprend :
  - les résultats de l'autorité pour les cinq dernières années; en ce qui a trait aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme, inclure les résultats provinciaux pour les mêmes années;
  - les résultats de la moyenne mobile de trois ans de l'autorité scolaire (les trois dernières années); en ce qui a trait aux tests de rendement et aux examens en vue du diplôme, inclure également la moyenne mobile de trois ans de la province;
  - les résultats de 2005-2006 par rapport aux cibles de l'autorité pour cette année scolaire, sauf s'il s'agit des tests de rendement; pour ces tests, inclure les cibles de l'autorité et de la province;

  - l'identification claire des mesures du pilier de la responsabilisation (soit un sous-ensemble des mesures faisant partie du plan de l'autorité); et
  - l'évaluation des résultats (ex. : améliorés, aucun changement, plus bas; a atteint ou n'a pas atteint la cible) et des facteurs qui ont une incidence sur le rendement.

- L'énumération des **défis à relever**, ce qui comprend les secteurs à améliorer et la manière dont l'autorité procédera pour relever les défis.
- Le sommaire des résultats financiers, soit :
  - les renseignements financiers clés portant sur l'année scolaire visée, comme d'importants écarts comparativement à l'année précédente, le surplus ou le déficit d'exploitation annuel, les surplus d'exploitation accumulés et les réserves de capital;
  - des renseignements sur les dépenses en programmation sous la forme de tableaux ou de graphiques pour les principaux lecteurs, soit les parents et les autres membres de la communauté;
  - l'endroit où il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les sources de fonds générés par l'école et sur leur utilisation (par exemple, donner le lien aux états financiers vérifiés et le nom de la personne-ressource au bureau central) et une mention selon laquelle l'information comparative se trouve dans un rapport provincial (il faut alors donner le lien Web menant aux renseignements relatifs aux états financiers vérifiés de l'autorité au sein de la province : <http://www.education.gov.ab.ca/funding/afs>);
  - le lien Web aux états financiers vérifiés de l'autorité scolaire.

- **Projets d'immobilisations et d'installations :** Les points saillants à l'intention des parents et du grand public pour qu'ils soient au courant des progrès des principaux projets d'installations – comme la rénovation et la construction de bâtiments subventionnés par le ministère d'Infrastructure et du Transport – réalisés au cours de l'année scolaire précédente, le cas échéant, en mettant l'accent sur les avantages que tirent les élèves de ces projets.

Remarque. – Un modèle de rapport sur les résultats est en cours d'élaboration.

Exigences de 2005-2006 relatives au Rapport sur les résult*ats annuels en éducation des écoles*

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* (RRAÉ) d'une école ressemble au rapport sur les résultats préparé par l'autorité scolaire. Il incombe à chaque autorité scolaire de fixer les exigences de ce processus et les échéanciers à respecter dans la préparation de ces rapports. En plus des éléments requis par Alberta Education dont il est question ci-dessous, chaque autorité détermine ses propres exigences quant au contenu des rapports des écoles.

Même si Alberta Education ne recueille ni n'étudie les rapports sur les résultats annuels des écoles, le Ministère stipule néanmoins les exigences énumérées ci-dessous. Il revient aux autorités scolaires de s'assurer qu'on respecte ces exigences. Le rapport des écoles doit comprendre ce qui suit :

- Des renseignements sur les résultats en ce qui a trait à *tous* les objectifs, résultats et mesures de rendement – tant locaux que provinciaux – identifiés dans le plan d'éducation de l'école, ce qui comprend les quatre mesures requises par le Ministère en vue de l'objectif d'Alberta Education : « Excellence des résultats des élèves » et le résultat connexe : « Les apprenants atteignent des normes élevées » :
  - les pourcentages des élèves de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats de la cohorte);
  - les taux de participation des élèves de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année aux tests de rendement provinciaux;
  - les pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme;
  - les taux de participation des élèves de 12^{e} année aux cours comportant un examen en vue du diplôme.
- Le rapport sur les résultats de l'école quant à ces mesures doit comprendre l'évaluation des progrès par rapport au rendement antérieur (les cinq années de résultats les plus récentes et une moyenne mobile de trois ans des trois dernières années), ainsi que par rapport aux cibles établies pour les résultats aux tests de rendement de l'année en cours.
- Les résultats de l'école doivent également être communiqués par rapport aux résultats et aux cibles de la province et de l'autorité pour toutes les mesures ci-haut; les résultats de l'école pour l'année scolaire 2005-2006 doivent être communiqués par rapport aux cibles de l'autorité et de la province pour les tests de rendement administrés en 2005-2006.

Remarque. – Les écoles peuvent trouver dans le réseau Extranet d'Alberta Education les renseignements dont elles ont besoin à l'égard du rendement et des taux de participation :

- un lien Web menant au rapport des effectifs de classes de l'école au site Web de l'autorité scolaire;
- des renseignements supplémentaires, selon les exigences de l'autorité scolaire.

Annexe 1 — Mesures de rendement

Les mesures de rendement énoncées dans les plans d'éducation et les rapports sur les résultats des autorités scolaires et des écoles constituent une source de renseignements sur la réalisation des résultats relatifs aux aspects-clés du système d'éducation. Ces renseignements font partie intégrante de l'obligation de rendre compte qui permet à un organisme :

- d'évaluer et de communiquer les progrès, notamment en ce qui a trait à ce qui va bien et à ce qui doit faire l'objet d'améliorations;
- de déterminer les priorités en matière d'amélioration et de fixer les cibles d'amélioration;
- de prendre des décisions relatives aux programmes et au budget afin de maintenir un bon rendement et d'améliorer le rendement là où cela s'impose.

En général, les mesures fournissent des données quantifiables portant sur les principaux aspects de l'éducation. Du point de vue quantitatif, ces données sont obtenues grâce à des sondages, à l'administration de tests et à l'analyse de données, tandis que du point de vue qualitatif, elles sont obtenues au moyen d'observations, d'entrevues et d'examens de portfolios. Qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, les mesures permettent de capter des changements observables. Les données relatives aux mesures doivent être recueillies régulièrement (c'est-à-dire annuellement) afin d'être significatives. Elles sont exprimées en pourcentages, en rapports ou en nombres par rapport à un total.

Types de mesures de rendement

- **Mesures de résultats –** Renseignements sur le degré de réalisation des résultats visés dans des secteurs-clés : efficacité des programmes, impacts sur les clients.
- **Mesures de résultats intermédiaires –** Pour certains objectifs, il est impossible de connaître les résultats avant plusieurs années. On peut alors mesurer l'atteinte des étapes intermédiaires – des repères ou des jalons – conduisant au résultat visé.

Les mesures contenues dans les plans des autorités scolaires et des écoles ainsi que dans les résultats sont axées sur les résultats et constituent l'ensemble des mesures permettant d'évaluer les progrès et les réalisations, et d'en faire état.

D'autres types de mesures, dont il est question ci-dessous, jouent un rôle important dans la gestion des ressources, la prestation des programmes et des services ainsi que dans la communication de l'information contextuelle :

- **Mesures de production –** Renseignements sur le nombre de personnes desservies et sur le type de services fournis.
- **Mesures de processus –** Renseignements sur des activités et leur efficacité. Ces mesures indiquent la demande pour certains services et le coût par unité d'offrir ces services.

- **Mesures d'entrée –** Renseignements sur les ressources affectées à un programme (financement, personnel, équipement). Ces mesures renseignent sur le coût d'offrir des programmes et des services ou sur le nombre de membres du personnel affectés à ces programmes et services.

- Caractéristiques de bonnes mesures de rendement

  De bonnes mesures de rendement fournissent des renseignements :

  - compréhensibles – clairs et suffisants, qui permettent au personnel, à la communauté et au gouvernement de mieux comprendre l'organisme ou le système;
  - valides – utiles et crédibles (solides, faciles à défendre);
  - pertinents et appropriés – d'actualité, liés à des aspects importants;
  - fiables – non biaisés, sans erreurs, vérifiables;
  - comparables – montrant des changements au fil du temps et (ou) parmi des organismes ou établissements semblables;
  - distincts – fournissant des données appartenant à des catégories précises et qui ne se chevauchent pas;
  - habilitants – utiles à la prise de décisions et propices à l'amélioration;
  - pratiques – pouvant être évalués de façon fiable et sans efforts démesurés.

Références

Alberta Treasury, *Measuring Performance: A Reference Guide*, September 1996. Affiché à Internet à : <http://www.treas.gov.ab.ca/publications/measuring/>. Cliquez sur « Other Alberta performance measurement documents ».

Alberta Auditor General, *Government Accountability*, February 1997. Affiché à Internet à : <http://www.oag.ab.ca/>. Cliquez sur « The Reading Room ».

Annexe 2 — Sondages servant à mesurer le rendement

Introduction

Recueillir les commentaires et les points de vue des parties intéressées et des bénéficiaires du système d'éducation permet de faire la lumière sur les attitudes et les opinions des Albertains quant au rendement de ce système. Les sondages constituent d'importants outils permettant de déterminer ce qui fonctionne bien, les secteurs où il y a place à amélioration, et comment assurer l'amélioration.

Sondages provinciaux requis dans le cadre des mesures du pilier de la responsabilisation

Le pilier de la responsabilisation consiste en une série de mesures choisies par le comité d'examen du cadre du financement (*Funding Framework Review Committee*) à partir du travail du comité d'examen des résultats (*Review Committee on Outcomes*). Certaines de ces mesures sont des mesures de sondage.

Afin d'assurer l'uniformité des résultats des mesures du pilier de la responsabilisation à l'échelle de la province, et d'aider les autorités scolaires à recueillir ces résultats et à en faire état dans leurs RRAÉ, Alberta Education a décidé de faire des sondages annuels à compter de 2003-2004, et ce, auprès des parents, des enseignants et des élèves de la 4e, 7e et 10e années. Les sondages destinés aux élèves et aux enseignants sont administrés en ligne aux écoles depuis 2004-2005. Tous les enseignants peuvent maintenant participer au sondage destiné au personnel enseignant.

Les instruments de sondage sont accessibles en ligne à <http://www.learning.gov.ab/educationsystem/Satisfaction>.

Sondages des autorités scolaires

Plusieurs autorités scolaires font des sondages régulièrement auprès de divers groupes de clients. Puisque les nouveaux sondages provinciaux se limitent aux mesures de sondage du pilier de la responsabilisation et à celles ayant trait aux recommandations de la Commission sur l'apprentissage en Alberta, les sondages des autorités scolaires continueront d'être effectués. Ces sondages permettent d'obtenir une foule de renseignements qui informent les cadres et les aident à prendre des décisions. Le fait que ces sondages continuent d'être administrés permet aux écoles et aux autorités scolaires d'enrichir les données longitudinales et d'obtenir des renseignements plus complets sur les parents, les élèves et les enseignants. Les autorités scolaires peuvent décider d'inclure des mesures de sondage locales dans leurs plans triennaux afin de mesurer les objectifs provinciaux ou locaux, puis de faire le rapport sur les résultats de ces mesures dans leur RRAÉ.

Remarque. – Les résultats émanant des sondages des autorités scolaires ne peuvent pas servir dans le cadre du rapport des mesures du pilier de la responsabilisation, car les méthodologies employées diffèrent d'une autorité scolaire à l'autre ou entre les autorités et la province. Seuls les résultats des sondages provinciaux peuvent servir dans le cadre du rapport des mesures du pilier de la responsabilisation.

Ressources relatives aux sondages

La réalisation de sondages a fait l'objet de nombreuses publications. Pour aider les autorités scolaires à planifier, concevoir et mettre en œuvre des sondages, un guide sur mesure a été élaboré (en vertu d'un contrat conclu avec Alberta Learning), en fonction du genre de sondage que les autorités scolaires devront effectuer. Intitulé *How to Conduct Satisfaction Surveys: A Practical Guide to Conducting Surveys within Alberta's Learning System*, ce document est accessible en ligne : <http://learning.gov.ab.ca./educationsystem/Satisfaction>. Il décrit en détail (des pages 4 à 33) les principales étapes de la liste de contrôle figurant ci-dessous, étapes nécessaires à la réalisation des sondages de satisfaction au sein du système d'enseignement de base de l'Alberta.

Étapes de la réalisation de sondages

Planification du sondage

- Décrire le projet de sondage de satisfaction.
- Définir la population visée par le sondage (élèves, parents, enseignants ou citoyens).
- Déterminer les principales questions ou les principaux objectifs de la recherche.
- Établir le budget et l'échéancier du projet; entre autres, déterminer si le sondage sera effectué à l'interne ou donné à contrat à une entreprise de recherche-sondage.

Conception du sondage

- Déterminer les techniques de collecte des données.
- Concevoir les outils et les instruments de sondage (c'est-à-dire le questionnaire).
- Mettre à l'essai les outils et les instruments de sondage.

Réalisation du sondage

- Préparer les instruments, le personnel et le matériel nécessaires à l'administration du sondage, ce qui comprend la sélection d'une entreprise de recherche-sondage, s'il y a lieu.
- Recueillir les données des répondants.
- Préparer les données afin de les analyser.
- Analyser les données.

Communication du sondage

- Déterminer les groupes d'intervenants auxquels les résultats du sondage devront être communiqués.
- Déterminer les méthodes de communiquer les résultats du sondage.
- Préparer le rapport sur les résultats du sondage.
- Communiquer les résultats aux personnes ou aux groupes intéressés.

Mise en œuvre des résultats du sondage

- Élaborer et mettre en œuvre les initiatives nécessaires pour réagir aux résultats du sondage.
- Obtenir une rétroaction supplémentaire de la part des intervenants.
- Évaluer les réussites et les défis du projet de sondage.
- Planifier les enjeux susceptibles de survenir en matière de mesure de la satisfaction.

L'Alberta Auditor General's Office a également préparé un document utile sur la réalisation de sondages au sein du secteur public (*Client Satisfaction Surveys*, octobre 1998). Ce document est accessible à l'adresse <http://www.oag.ab.ca>, à l'onglet « The Reading Room ».

Termes relatifs aux statistiques et sondages

Écart type *(standard deviation)* : Une mesure de la dispersion des données au sein d'une population ou d'un échantillon. Plus grande est la mesure de dispersion des données, plus grand est l'écart type.

Échantillon (sample) : Un sous-ensemble d'éléments représentatif d'un plus grand groupe (la population). On étudie les échantillons par souci d'efficacité afin de tirer des conclusions valides au sujet de la population

Échantillon aléatoire *(random sample)* : Un sous-ensemble d'une population où tous les individus ont la même probabilité de faire partie de l'échantillon. Le premier objectif de toute recherche-sondage est d'utiliser l'information obtenue d'un échantillon afin de décrire une population donnée

Échantillon de commodité *(convenience sample)* : Un échantillon choisi en fonction de l'accessibilité, des coûts, de l'efficacité ou de tout autre motif sans rapport direct avec les paramètres d'échantillonnage, ex. : choisir un échantillon d'élèves dans une école en se plaçant dans un couloir afin d'interviewer les élèves qui y passent.

Échantillon de recensement *(census sample)* : Un échantillon obtenu d'une population finie qui inclut tous les membres de la population.

Échantillon dirigé *(judgement sample)* : Une méthode de prélèvement d'un échantillon d'une population qui consiste à choisir les éléments de manière plus ou moins arbitraire, en se fondant essentiellement sur le jugement du sondeur, par opposition à des méthodes d'échantillonnage aléatoire, par lesquelles on s'assure que tous les éléments de la population ont une chance égale d'être prélevés.

Échantillon stratifié *(stratified sample)* : Un échantillon choisi pour s'assurer que les caractéristiques-clés (ex. : âge, sexe, distribution géographique) de la population sont suffisamment représentées. Cet échantillon est plus représentatif que celui qui pourrait être obtenu par un échantillonnage au hasard.

Échelles *(scales)* : Un moyen de regrouper ou de classifier les données pour faciliter des comparaisons signifiantes avec les données globales. On utilise les échelles nominales pour regrouper les données qui ont un nombre limité de possibilités de regroupement compte tenu de leur nature intrinsèque (ex. : homme/femme). On

utilise les échelles ordinales quand les valeurs relatives des données sont définies selon « moins que », « égale à » et « plus que » (ex. : tout à fait d'accord, d'accord, en désaccord, pas du tout d'accord). On utilise les échelles d'intervalle quand on peut exprimer en termes quantitatifs la grandeur de différence entre les données (ex. : le montant d'argent exprimé en dollars, le poids en grammes, l'âge en années).

Inférence statistique *(statistical inference)* : Un raisonnement par lequel on tire, à partir des observations faites sur un échantillon prélevé dans une population préalablement définie, des conclusions concernant certaines caractéristiques quantitatives ou qualitatives de la population en question.

Intervalle de confiance *(confid nce interval)* : L'intervalle de confiance à 95 % est un intervalle de valeurs qui a 95 % de chances de contenir la vraie valeur recherchée. Il donne une expression formelle de l'incertitude rattachée à une estimation ponctuelle des fluctuations d'échantillonnages.

Moyenne *(mean)* : La moyenne représente la somme des observations divisée par le nombre total d'observations.

Moyenne pondérée *(weighted average)* : Une procédure pour compiler les moyennes de deux groupes ou plus qui ont des tailles différentes et qui tient compte de la taille de ces groupes pour trouver la moyenne globale.

Population *(population)* : Un ensemble de personnes ou d'objets dont on veut déterminer certaines caractéristiques. C'est cet ensemble qu'on veut décrire ou dont on veut tirer des conclusions.

Questionnaire de sondage *(survey instrument)* : Un ensemble de questions conçues pour obtenir des informations précises auprès des personnes interrogées.

Annexe 3 — Établissement des cibles pour les mesures de rendement

Il est important d'avoir des cibles pour mesurer le rendement à tous les niveaux du système d'éducation de l'Alberta, que ce soit sur le plan du rendement des écoles, des autorités scolaires ou de la province. Les renseignements présentés ci-dessous se rapportent plus précisément à l'établissement des cibles des écoles et des autorités scolaires.

- **Définition**

  Une cible, c'est un niveau de rendement souhaité devant être atteint dans un délai prescrit. Les cibles visent une amélioration.

- **Raison d'être**

  Les cibles visent une amélioration continue. Elles servent aussi à évaluer le rendement puis à produire le rapport sur les résultats en ce qui a trait au niveau de rendement souhaité. Les cibles indiquent le degré d'amélioration qu'un organisme s'efforce de réaliser à un certain moment donné (une année particulière, par exemple). Elles servent également à orienter les efforts donnant lieu à l'amélioration, ce qui comprend la répartition des ressources, la dotation en personnel ainsi que la mise au point et la mise en œuvre des stratégies.

  Il faut également des cibles pour les mesures requises des plans des autorités scolaires et des écoles quand les données sont connues. Les autorités scolaires évaluent leur rendement par rapport aux mesures requises, en tenant compte des cibles qu'elles ont fixées.

- **Principes**

  1. Les cibles des mesures de rendement représentent un aspect important de la planification, de l'évaluation et des rapports.
  2. Les cibles doivent être significatives, réalistes et suffisamment exigeantes.
  3. Les cibles doivent bénéficier aux élèves et viser à améliorer leur apprentissage.
  4. L'établissement des cibles est un processus interactif qui tient compte de divers renseignements qualitatifs et quantitatifs. Les cibles établies pour les mesures des autorités scolaires et de la province servent de cadre de référence pour chaque école de l'autorité scolaire quand vient le temps d'établir les cibles de l'école. Les cibles varient d'une école à l'autre, car elles tiennent compte des caractéristiques de l'école et de la communauté, des résultats antérieurs et d'autres renseignements. De plus, les cibles des autorités scolaires prennent en considération le contexte et les résultats de l'autorité en question, de même que les cibles de la province et des écoles.
  5. Les cibles doivent être communiquées aux parents et aux membres du grand public pour que les Albertains soient conscients des efforts déployés à l'échelle du système dans le but d'améliorer l'éducation des élèves.

Exigences en matière de cibles pour les mesures requises

1. Les cibles doivent être exprimées de manière quantitative par rapport à un ensemble (sous la forme de pourcentages ou de rapports, par exemple).
2. Les cibles des autorités scolaires doivent être établies à la lumière des cibles et des résultats des écoles et de la province, de même que des résultats des autorités scolaires aux tests de rendement.
3. Les autorités scolaires doivent fixer des cibles pour les mesures pour lesquelles il existe des données antérieures échelonnées sur plusieurs années. Plus précisément des cibles d'un an lorsqu'il existe des données échelonnées sur deux ans; des cibles de deux ans lorsqu'il existe des données échelonnées sur trois ans; et des cibles de trois ans lorsqu'il existe des données échelonnées sur quatre ans ou plus.
4. L'établissement des cibles doit miser sur l'amélioration afin d'atteindre un degré de rendement élevé.

Remarque. — La mise en œuvre progressive des cibles concernant les résultats des élèves aux examens en vue du diplôme :

- Les examens en vue du diplôme sont en voie de devenir directement comparables d'une année à l'autre grâce à l'élaboration d'une série de questions-clés (*anchor questions*) pour la partie des questions en notation mécanographique et de la notation en concordance (*equating cut scores*). Ce changement découle de la révision du programme d'études de chaque cours ayant un examen en vue du diplôme.
- Une fois que l'examen sera comparable d'une année à l'autre pour un cours donné, les autorités scolaires devront établir des cibles pour les résultats des examens en vue du diplôme. Le tableau de la page 24 présente de l'information sur la mise en œuvre d'examens et de cibles comparables pour les résultats des examens en vue du diplôme au cours des prochaines années.
- Des renseignements concernant le programme d'examens en vue du diplôme sont accessibles en ligne à Internet : <http://www.learning.gov.ab.ca/k_12/testing/diploma/dip_gib/>. Ces renseignements seront mis à jour au fur et à mesure que d'autres détails seront connus sur la comparabilité, au fil du temps, des examens en vue du diplôme.

Lignes directrices en vue de l'établissement des cibles

1. Il faut tenir compte d'une grande variété de renseignements lors de l'établissement des cibles : le rendement antérieur, ce qui comprend les tendances au fil du temps par rapport à la mesure considérée ainsi qu'aux mesures connexes (par exemple, recourir aux résultats obtenus aux tests de rendement de 3^{e} année des années antérieures pour fixer les cibles des tests de rendement de 6^{e} année), les caractéristiques des élèves ou des écoles, les ressources, tant financières qu'humaines, pouvant permettre d'améliorer le rendement, etc.
2. L'établissement des cibles devrait être conforme aux méthodes de collecte des données. Il y a également lieu de tenir compte de la fiabilité et de la variabilité des données dans le cadre de l'établissement des cibles.

3. Il y a lieu de faire appel aux parties intéressées pour aider à établir les cibles à chaque niveau. Ainsi, les conseils d'école et le personnel des écoles devraient participer à l'établissement des cibles de l'école; les représentants de la communauté devraient participer à l'établissement des cibles de l'autorité scolaire.
4. Dans l'établissement des cibles, il faut accorder la priorité aux secteurs à améliorer, puis faire en sorte que les fonctions et les ressources soient en place pour y arriver, ce qui comprend le budget, le personnel ainsi que des gestes concrets pour favoriser l'apprentissage des élèves afin de pouvoir améliorer les résultats et de réaliser les cibles.
5. Il faut établir les cibles en fonction des autres cibles (c'est-à-dire des mesures qui ont des incidences sur d'autres mesures). Par exemple, le rendement obtenu aux tests de rendement de 3e année a des incidences sur le rendement des tests de 6e année, trois ans plus tard.
6. Les représentations visuelles, comme les diagrammes de courbes de tendance et les projections, aident à illustrer les résultats et à établir les cibles. Les courbes de tendance établies à partir des données échelonnées sur cinq ans, ou les moyennes mobiles de trois ans (*rolling averages*) qui visent à lisser la variabilité d'une année à l'autre (ce qui est particulièrement évident au sein des plus petites autorités scolaires), ont pour effet de faire passer des changements moins significatifs échelonnés d'une année à l'autre pour se concentrer sur les données à plus long terme, ce qui comprend l'estimation des résultats futurs.
7. Lors de l'établissement des cibles, il faut faire preuve de jugement professionnel afin de tenir compte du contexte local, ainsi que des résultats locaux et provinciaux. Autrement dit, les données conjoncturelles, les diagrammes et les projections ne font qu'aider à établir les cibles; en soi, ils ne permettent pas de déterminer les cibles.

Échéancier relatif à la concordance des normes et à l'établissement des cibles relatives aux examens en vue du diplôme

Alberta Education souhaite qu'on puisse comparer directement, d'une année à l'autre, les résultats aux examens en vue du diplôme. Grâce à l'intégration de questions-clés aux examens en vue du diplôme et à l'ajustement des notes des élèves de sorte que les normes de rendement soient constantes (concordance), il sera possible d'établir des comparaisons d'une année à l'autre. Le processus variera selon les défis propres à chaque matière.

L'échéancier de concordance des examens en vue du diplôme et l'échéancier d'établissement des cibles des années à venir figurent ci-dessous. Les autorités scolaires devront commencer à établir des cibles relativement aux résultats obtenus aux examens lorsqu'une année de résultats pourra être comparée aux données de départ (c'est-à-dire deux années de résultats équivalents). De plus amples renseignements seront fournis en ligne au fur et à mesure qu'ils seront connus à l'adresse <http://www.learning.gov.ab.ca/k_12/testing/diploma/dip_gib>.

Année scolaire	Études sociales 30 Études sociales 33	Mathématiques pures 30 Physique 30 Chimie 30	English Language Arts 30-1 English Language Arts 30-2 Mathématiques appliquées 30 Biologie 30
2003-2004	Données de départ pour établir l'équivalence.		
2004-2005	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles d'un an pour 2006-07 (1re année du plan de 2006-07 – 2008-09).	Données de départ pour établir l'équivalence.	
2005-2006	• Trois années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2007-08 et 2008-09 (1re et 2e années du plan de 2007-08 – 2009-10).	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2007-08 (1re année du plan de 2007-08 – 2009-10).	Données de départ pour établir l'équivalence.
2006-2007	• Quatre années de résultats comparables disponibles. • Évaluer le rendement des résultats 2006-07 par rapport aux cibles. • Confirmer cibles pour 2008-09 (1re année du plan de 2008-09 – 2010-11).	• Trois années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2008-09 et 2009-10 (1re et 2e années du plan de 2008-09 – 2010-11).	• Deux années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2008-09 (1re année du plan de 2008-09 – 2010-11).

Année scolaire	Études sociales 30 Études sociales 33	Mathématiques pures 30 Physique 30 Chimie 30	English Language Arts 30-1 English Language Arts 30-2 Mathématiques appliquées 30 Biologie 30
2007-2008	• Cinq années de résultats comparables disponibles. • Évaluer le rendement des résultats 2007-08 par rapport aux cibles. • Aucune cible pour le plan de 2009-10 – 2011-12 (le nouveau programme sera mis en œuvre en 2009-10).	• Quatre années de résultats comparables disponibles. • Confirmer cibles pour 2008-09 et 2009-10 et établir cibles pour 2010-11 (3e année du plan de 2008-09 – 2010-11). • Évaluer le rendement des résultats 2007-08 par rapport aux cibles.	• Trois années de résultats comparables disponibles. • Établir cibles pour 2009-10 et 2010-11 (1re et 2e années du plan de 2009-10 – 2010-11).
2008-2009	• Six années de résultats comparables disponibles. • Évaluer le rendement des résultats 2008-09 par rapport aux cibles. • Aucune cible pour le plan de 2010-11 – 2012-13 (le nouveau programme sera mis en œuvre en 2009-10).	Le cycle se poursuit; l'établissement des cibles et l'évaluation des résultats sont reportés d'une année.	• Quatre années de résultats comparables disponibles. • Confirmer cibles pour 2009-10 et 2010-11 et établir cibles pour 2011-12 (3e année du plan de 2009-10 – 2011-12). • Évaluer le rendement des résultats 2008-09 par rapport aux cibles.
2009-2010	Mise en œuvre du nouveau programme.	Le cycle se poursuit; l'établissement des cibles et l'évaluation des résultats sont reportés d'une année.	Le cycle se poursuit; l'établissement des cibles et l'évaluation des résultats sont reportés d'une année.

Remarque. – Alberta Education n'établira des examens de départ que pour la version anglaise des tests (pas pour Français 30 ou les versions françaises en raison de la petite population). De même, il n'y aura pas d'établissement d'équivalences pour Sciences 30 vu le nombre d'élèves inscrits à ce cours. Les autorités scolaires seront avisées de tout changement apporté à l'échéancier.

Annexe 4 — Termes relatifs à la planification et à la responsabilisation

Amélioration continue (*continuous improvement*) : L'utilisation des résultats pour modifier les stratégies et les pratiques et ainsi assurer l'amélioration du rendement au fil du temps

Cibles (*targets*) : Les cibles indiquent les niveaux de rendement à atteindre avant qu'une certaine période se soit écoulée. Les cibles sont exprimées en termes quantitatifs.

Données de départ (*baseline data*) : Un ensemble de données qui servent de point de départ pour mesurer, en utilisant la même méthodologie, le degré de changement au fil du temps.

Enjeu (*issue*) : Un état qui peut empêcher un organisme de réaliser son mandat ou d'atteindre ses objectifs.

Mesures de rendement (*performance measures*) : Les mesures de rendement fournissent des renseignements sur des aspects importants et quantifiables du système éducatif. Elles permettent aux autorités scolaires de déterminer où elles en sont dans l'atteinte de leurs objectifs et de leurs résultats.

Mission (*mission*) : Une description claire et concise de la raison d'être et du rôle de l'autorité scolaire dans son ensemble. Cet énoncé donne l'orientation aux programmes et aux services que fournit une autorité scolaire à ses élèves.

Objectifs (*goals*) : Les objectifs sont des énoncés généraux qui sont axés sur le long terme et qui orientent les organismes de manière à ce qu'ils puissent réaliser leur vision. Souvent, ils sont exprimés sous la forme de conditions ou de buts souhaitables.

Principes et croyances (*principles and beliefs*) : Les énoncés de principes ou de croyances guident la prise de décisions et servent de fondement à la formulation des énoncés de mission et de vision de même qu'à l'élaboration des objectifs.

Profil (*profile*) : Le profil, c'est une brève description de l'autorité scolaire ou de l'école, description qui donne le contexte du plan. Il inclut les caractéristiques des communautés, des élèves, des programmes et des emplacements.

Responsabilisation (*accountability*) : L'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité qui a été conférée, ex. : en ce qui a trait à l'utilisation de fonds, aux résultats atteints et aux actions entreprises pour assurer une amélioration continue.

Résultats (*outcomes*) : Les résultats sont des énoncés mesurables de ce que les autorités scolaires et les écoles cherchent à réaliser. De façon générale, ils répondent à la question : « À quoi ressemblera la situation quand nous aurons atteint le but visé? »

Stratégies (*strategies*) : Les stratégies sont des mesures que prennent les autorités scolaires pour atteindre les objectifs et les résultats prévus et ainsi tenir compte des besoins de tous leurs élèves. Elles doivent tenir compte des circonstances, des tendances, des possibilités et des enjeux présents au niveau local.

Tendance (*trends*) : Une tendance indique l'orientation que prennent les résultats au cours d'une certaine période, par exemple, l'augmentation du nombre d'élèves.

Vision (*vision*) : La vision décrit un état futur souhaitable et plausible pour l'organisme, enraciné dans la réalité, qui inspire et guide les décisions et les mesures prises.

- Termes relatifs à l'évaluation

Équation de tests (*test equating*) : Cette procédure permet d'établir un rapport entre les scores de deux tests ou plus et de placer ces scores sur une échelle commune afin de pouvoir comparer les résultats des élèves. On utilise cette procédure quand on fait passer à différentes dates plusieurs versions d'un test, semblables en ce qui a trait au contenu, mais pouvant différer quant au niveau de difficulté. Une variété de méthodes statistiques peuvent servir à établir un rapport d'égalité entre des scores. On peut alors comparer les scores de différentes formes d'un test donné. Les scores obtenus grâce à cette procédure représentent le même niveau de rendement, peu importe la version que l'élève a passé.

Questions-clés (*anchor items*) : La Learner Assessment Branch utilise des questions-clés dans l'établissement d'un rapport d'égalité entre différentes versions d'un test. Vu que tous les élèves répondent au même ensemble de questions-clés, il est possible de mesurer le niveau de difficulté de différentes versions d'un test et d'ajuster les scores des élèves de façon appropriée. Cet ensemble de questions-clés reflète le programme d'études et renferme, dans la mesure du possible, toute une gamme de difficultés. Afin de préserver la validité de ces questions-clés, elles ne sont pas dévoilées.

Annexe 5 — Références

Les références suivantes ont servi dans la rédaction de ce guide.

Alberta Education (2003). K-12 Learning System Policy, Regulations and Forms Manual (Revised, February 10, 2003). <http://www.education.gov.ab.ca/educationguide/pol-plan/polregs/toc.asp>

Alberta Finance (1998). Results-Oriented Government: A Guide to Strategic Planning and Performance Measurement in the Public Sector (September 28, 1998) <http://www.finance.gov.ab.ca/> (Cliquez sur « Publications and Forms » puis « Performance Measurement » et « Other Publications »).

Alberta Finance (Rick Goodkey and Ken Ogata) (1998). Redefining Government Performance (July 16, 1998). <http://www.finance.gov.ab.ca/> (Cliquez sur « Publications and Forms », puis « Performance Measurement » et « Other Publications »).

Auditor General Alberta (2004). Accountability in the Learning Sector (January 9, 2004). <http://www.oag.ab.ca> (Cliquez sur « The Reading Room », puis sur le titre de la publication).

Auditor General Alberta (1997). Government Accountability (February, 1997). <http://www.oag.ab.ca> (Cliquez sur « The Reading Room », puis sur le titre de la publication).

Government of Alberta (1995). Government Accountability Act. <http://www.qp.gov.ab.ca/documents/> .

Government of Alberta (1995). School Act (Revised Statutes of Alberta, 2000). <http://www.qp.gov.ab.ca/documents/>

Annexe 6 — Exigences et exemple de présentation des plans des autorités scolaires

La liste ci-dessous et l'exemple de présentation qui commence à la page 31 font état des exigences des plans d'éducation de 2005-2006 – 2007-2008. Cette liste peut servir de liste de contrôle aux autorités scolaires, même si elles choisissent leur propre format. Tous les éléments sont requis, à moins d'indication contraire.

- ❑ **Message du président du conseil scolaire** (facultatif)
- ❑ **Déclaration en matière de responsabilisation (devant être formulée comme suit) :**

  Le plan d'éducation de (nom de l'autorité scolaire) pour les trois années à compter du 1er septembre (année) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, la politique d'Alberta Education 2.1.1 (*Accountability in Education : School Authority Accountability*) et les politiques du gouvernement provincial en matière de comptabilité. Les priorités énoncées dans le présent plan d'éducation ont été élaborées dans le contexte des plans d'activités et financiers du gouvernement provincial, et du plan triennal d'Alberta Education. Le conseil scolaire s'engage à atteindre les résultats visés dans ce plan.

- ❑ **Publication**

  Les autorités scolaires doivent afficher leurs plans d'éducation dans leurs sites Web le 31 mai au plus tard (cette année, cette date a été reportée au 24 juin 2005). Elles doivent aussi indiquer de quelle manière le plan a été ou sera communiqué au grand public.

- ❑ **Énoncés fondamentaux** (facultatif)

  Vision, mission, principes et croyances

- ❑ **Profil de l'autorité scolaire** (facultatif)

- ❑ **Objectifs, résultats, mesures de rendement et cibles**

  Se reporter à l'exemple de présentation commençant à la page suivante où mention est faite des objectifs, des résultats, des mesures de rendement et des cibles qui doivent faire partie du plan d'éducation de 2005-2006 – 2007-2008. Le tableau de la page 7 donne une vue d'ensemble des mesures de rendement exigées par Alberta Education.

- ❑ **Dans le cas des objectifs et des résultats de la province, indiquer des stratégies locales appropriées**

  Mesures de rendement et résultats locaux supplémentaires (facultatif)

- ❑ **Faits saillants du budget**
- ❑ **Faits saillants des projets d'immobilisations et d'installations**

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

Résultat 1.1 : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

Mesures de rendement		Réel 2004-05*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
1.1.1 Enseignants, parents et élèves estimant que les élèves ont accès à un vaste programme d'études, y compris les beaux-arts, la technologie, les carrières, la santé et l'éducation physique.	Autorité			–	–
1.1.2 Enseignants, parents et élèves satisfaits de la qualité générale de l'éducation en Alberta.	Autorité			–	–
1.1.3 Enseignants, parents et élèves satisfaits des services offerts aux enfants à l'école.	Autorité			–	–
Stratégies :					

Résultat 1.2 : Les écoles sont sécuritaires et bienveillantes.

Mesures de rendement		Réel 2004-05*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
1.2.1 Enseignants, parents et élèves estimant que les enfants évoluent dans un milieu sécuritaire à l'école, qu'ils apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils sont traités en toute justice à l'école.	Autorité			–	–
Stratégies :					

Résultat 1.3 : Des programmes et des mesures de soutien efficaces sont disponibles aux élèves à risque.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2003-04**	Cibles 2005-06	Cibles 2006-2007	Cibles 2007-08
1.3.1 Taux d'abandon scolaire des élèves du secondaire deuxième cycle.	Autorité				
Stratégies :					

Remarque. – « Réel plus récent » se rapporte à l'année 2004-05, à moins d'indication contraire.

* Les autorités scolaires recevront les données de l'année 2004-2005 avant le 31 mai 2005.

** Les autorités scolaires recevront les données de l'année 2003-2004 avant le 31 mai 2005. On a fourni des données préliminaires en mars 2005 à des fins de planification.

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

Résultat 2.1 : Les apprenants atteignent des normes élevées.

Mesures de rendement			Réel plus récent* 2003-04 A / E*	Cibles 2005-06 A / E*	Cibles 2006-07 A / E*	Cibles 2007-08 A / E*
2.1.1 Pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux.	3e année :					
	Language Arts	Aut.				
		Prov.	82 % / 15 %	84 % / 18 %	84 % / 19 %	85 % / 19 %
	Mathématiques	Aut.				
		Prov.	82 % / 27 %	84 % / 31 %	84 % / 31 %	84 % / 31 %
	6e année :	Aut.				
	Language Arts	Prov.	79 % / 16 %	83 % / 18 %	83 % / 19 %	83 % / 19 %
	Mathématiques	Aut.				
		Prov.	79 % / 21 %	80 % / 21 %	81 % / 21 %	81 % / 22 %
	Sciences	Aut.				
		Prov.	81 % / 26 %	82 % / 26 %	82 % / 26 %	82 % / 27 %
	Études sociales	Aut.				
		Prov.	79 % / 20 %	80 % / 21 %	81 % / 22 %	81 % / 22 %
	9e année :	Aut.				
	Language Arts	Prov.	78 % / 12 %	81 % / 15 %	81 % / 16 %	82 % / 16 %
	Mathématiques	Aut.				
		Prov.	66 % / 19 %	69 % / 19 %	70 % / 20 %	71 % / 20 %
	Sciences	Aut.		— / —		
		Prov.	68 % / 13 %	— / —	*À préciser*	*À préciser*
	Études sociales	Aut.				
		Prov.	73 % / 20 %	75 % / 21 %	76 % / 21 %	76 % / 21 %
	Dans l'ensemble	Aut.				
		Prov.	76,6 % / 18,8 %	79,8 % / 21,1 %	*À préciser*	*À préciser*

Stratégies :

Remarques. –

* « A » = Acceptable; « E » = Excellence – Les pourcentages d'élèves atteignant la norme acceptable comprennent également les pourcentages d'élèves atteignant la norme d'excellence.

Résultat 2.1 : Les apprenants atteignent des normes élevées. (suite)

Mesures de rendement			Réel plus récent 2003-04 A / E*	Cibles 2005-2006 A / E*	Cibles 2006-2007 A / E*	Cibles 2007-2008 A / E*
2.1.2 Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme.	English 30-1	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	92 % / 24 %	– / –	– / –	– / –
	English 30-2	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	85 % / 07 %	– / –	– / –	– / –
	Études	Aut.		– / –	– / –	– / –
	sociales 30	Prov.	87 % / 22 %	– / –	*À préciser*	*À préciser*
	Études	Aut.		– / –	– / –	– / –
	sociales 33	Prov.	82 % / 13 %	– / –	*À préciser*	*À préciser*
	Maths pures 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	85 % / 27 %	– / –	– / –	*À préciser*
	Maths	Aut.		– / –	– / –	– / –
	appliquées 30	Prov.	85 % / 14 %	– / –	– / –	– / –
	Biologie 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	81 % / 22 %	– / –	– / –	– / –
	Chimie 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	85 % / 25 %	– / —	– / –	*À préciser*
	Physique 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	82 % / 25 %	– / –	– / –	*À préciser*
	Sciences 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	88 % / 20 %	– / –	– / –	– / –
2.1.3 Taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme	English 30-1	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	56 % / --	– / –	– / –	– / –
	English 30-2	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	25 % / --	– / –	– / –	– / –
	Études sociales	Aut.		– / –	– / –	– / –
	30	Prov.	53 % / --	– / –	– / –	– / –
	Études sociales	Aut.		– / –	– / –	– / –
	33	Prov.	34 % / --	– / –	– / –	– / –
	Maths pures	Aut.		– / –	– / –	– / –
	30	Prov.	44 % / --	– / –	– / –	– / –
	Maths appl.	Aut.		– / –	– / –	– / –
	30	Prov.	22 % / --	– / –	– / –	– / –
	Biologie 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	43 % / --	– / –	– / –	– / –
	Chimie 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	38 % / --	– / –	– / –	– / –
	Physique 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	24 % / --	– / –	– / –	– / –
	Sciences 30	Aut.		– / –	– / –	– / –
		Prov.	8 % / --	– / –	– / –	– / –
Stratégies :						

Remarque. –

* « A » = Acceptable; « E » = Excellence – Les pourcentages d'élèves atteignant la norme acceptable comprennent également les pourcentages d'élèves atteignant la norme d'excellence.

Résultat 2.2 : Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2003-04*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
2.2.1 Taux d'achèvement des études secondaires des élèves qui ont terminé leurs études secondaires dans les trois ans, quatre ans et cinq ans suivant leur entrée en 10e année.	Dans les 3 ans : Autorité		–	–	–
	Dans les 4 ans : Autorité		–	–	–
	Dans les 5 ans : Autorité				
Stratégies :					

Résultat 2.3 : Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2003-04*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
2.3.1 Taux de transition du secondaire au postsecondaire dans les quatre ans et les six ans suivant leur entrée en 10e année.	Dans les 4 ans : Autorité		–	–	–
	Dans les 6 ans : Autorité				–
Stratégies :					

* Avant la fin mai 2005, on fournira, aux autorités scolaires, les derniers taux d'achèvement pour l'année scolaire 2003-2004. On a fourni en mars 2005 des taux préliminaires à des fins de planification.

Résultat 2.4 : Les apprenants sont bien préparés pour le monde du travail.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2004-05*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
2.4.1 Pourcentages d'enseignants et de parents estimant qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.	Autorité			–	–
Stratégies :					

Résultat 2.5 : Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2004-05*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
2.5.1 Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves qui estiment que les élèves présentent les caractéristiques de citoyens actifs.	Autorité			–	–
Stratégies :					

* Les autorités scolaires recevront les données des sondages de 2004-2005 avant la fin mai 2005.

Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable

Résultat 3.1 : Résultats améliorés grâce à des relations de travail efficaces avec les partenaires et les parties intéressées.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2004-05*	Cibles 2005-06	Cibles 2006-07	Cibles 2007-08
3.1.1 Pourcentages d'enseignants et de parents qui sont satisfaits du degré de participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.	Autorité			–	–
Stratégies :					

Résultat 3.2 : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

Mesures de rendement		Réel plus récent 2004-05*	Cibles 2005-2006	Cibles 2006-2007	Cibles 2007-2008
3.2.1 Pourcentages d'enseignants et de parents qui disent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorées ou n'ont pas changé au cours des trois dernières années.	Autorité			–	–
3.2.2 Pourcentage d'enseignants qui affirment que les occasions de perfectionnement professionnel auxquelles ils ont accès par l'intermédiaire de leur autorité scolaire répondent bien à leurs besoins en perfectionnement professionnel permanent et qu'elles sont axées sur les secteurs prioritaires.	Autorité			–	–
Stratégies :					

* Les autorités scolaires recevront les données des sondages de 2004-2005 avant la fin mai 2005.

Annexe 7 — Nouvelles exigences de rapport pour le RRAÉ de novembre 2005

Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de 2005 doit comprendre les composantes citées ci-dessous

- Un **message** du président du conseil scolaire (facultatif)
- Une déclaration en matière de responsabilisation, formulée comme suit :

  Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de (***nom de l'autorité scolaire***) pour l'année scolaire (***année***) a été préparé sous la direction du conseil scolaire, conformément aux responsabilités énoncées dans la *School Act*, la *Government Accountability Act*, la politique d'Alberta Education 2.1.1 (*Accountability in Education: School Authority Accountability*) et les politiques du gouvernement provincial en matière de comptabilité.

  Notre conseil scolaire s'engage à s'appuyer, dans la plus grande mesure possible, sur les résultats de ce rapport pour améliorer la qualité de l'éducation des élèves relevant de son autorité. Nous nous servirons des résultats pour élaborer de solides stratégies pour notre plan d'éducation triennal afin de faire en sorte que nos élèves aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des membres autonomes, responsables, bienveillants et productifs de la société.
- Des renseignements sur la manière dont le rapport a été communiqué au grand public ou lui sera communiqué.
- Des renseignements sur la manière dont le rapport sur les résultats préparé par les écoles de l'autorité scolaire a été ou sera communiqué aux parents et à la communauté.
- Les faits saillants des **réalisations** de l'autorité scolaire au cours de l'année précédente (effets des principales activités et stratégies), ce qui comprend un lien Web menant au rapport annuel PARSA et au rapport des effectifs de classes de l'autorité scolaire.
- Le rapport sur les **résultats des mesures de rendement** de l'autorité scolaire par rapport à ses objectifs et résultats (la liste des mesures requises figure aux pages 39 et 40), ce qui comprend :
  - les résultats de l'autorité, au cours des cinq dernières années, pour toutes les mesures, pour les tests de rendement et les examens en vue du diplôme; faire part également des résultats provinciaux pour les mêmes années;
  - les résultats de 2005-2006 par rapport aux cibles 2005-2006 de l'autorité pour toutes les mesures; quant aux tests de rendement, communiquer également les résultats de 2005-2006 de l'autorité par rapport aux cibles provinciales;
  - l'identification claire des mesures du pilier de la responsabilisation (soit un sous-ensemble des mesures faisant partie du plan de l'autorité); et
  - l'évaluation des résultats (ex. : améliorés, aucun changement, plus bas; a atteint ou n'a pas atteint la cible) et des facteurs qui ont une incidence sur le rendement.

- L'énumération des **défis à relever**, ce qui comprend les secteurs à améliorer et la manière dont l'autorité procédera pour relever les défis.
- Le sommaire des résultats financiers, soit :
  - les renseignements financiers clés portant sur l'année scolaire visée, comme d'importants écarts comparativement à l'année précédente, le surplus ou le déficit d'exploitation annuel, les surplus d'exploitation accumulés et les réserves de capital;
  - des renseignements sur les dépenses en programmation sous la forme de tableaux ou de graphiques pour les principaux lecteurs, soit les parents et les autres membres de la communauté;
  - l'endroit où il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur les sources de fonds générés par l'école et sur leur utilisation (par exemple, donner le lien menant aux états financiers vérifiés et le nom de la personne-ressource au bureau central) et une mention selon laquelle l'information comparative se trouve dans un rapport provincial (il faut alors donner le lien Web menant aux renseignements relatifs aux états financiers vérifiés de l'autorité au sein de la province : <http://www.education.gov.ab.ca/funding/afs>);
  - le lien Web menant aux états financiers vérifiés de l'autorité scolaire.
- **Projets d'immobilisations et d'installations :** Les points saillants à l'intention des parents et du grand public pour qu'ils soient au courant des progrès des principaux projets d'installations – comme la rénovation et la construction d'édifices subventionnés par le ministère d'Infrastructure – réalisés au cours de l'année scolaire précédente, le cas échéant, en mettant l'accent sur les avantages que tirent les élèves de ces projets.

Remarque. – Un modèle de rapport sur les résultats est en cours d'élaboration.

Mesures de rendement requises pour les RRAÉ de 2004-2005 des autorités scolaires

Les mesures de rendement requises (**révisées**) dans le cadre des rapports sur les résultats annuels en éducation des autorités scolaires pour novembre 2005 figurent ci-dessous. Les mesures qui ne relèvent pas du pilier de la responsabilisation sont en gris. Le rapport doit porter sur les résultats enregistrés à l'échelle de la province et de l'autorité au cours des cinq années précédentes et inclure les résultats de 2004-05 par rapport aux cibles de la province et de l'autorité pour 2004-05, telles qu'énoncées dans le plan d'éducation de 2004-05 – 2006-07. Si cinq années de données ne sont pas disponibles, communiquer les données disponibles, par exemple, les résultats de sondages au cours des deux dernières années.

Premier objectif : Possibilités d'un apprentissage de grande qualité pour tous

Résultat : Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves satisfaits du choix de cours qui est offert, y compris les beaux-arts, les carrières, la santé, l'éducation physique et la technologie.
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves qui sont satisfaits de la qualité de l'éducation en Alberta.
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves qui sont satisfaits des services offerts aux élèves à l'école (par exemple, sur le plan de l'orientation scolaire, du counselling de carrière, des services de bibliothèque et du soutien offert aux élèves ayant des besoins spéciaux).
- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que les élèves évoluent dans un milieu sécuritaire à l'école, qu'ils apprennent l'importance d'être bienveillants et respectueux envers les autres et qu'ils y sont traités en toute justice.

Résultat : Tous les Albertains peuvent prendre part à un apprentissage de qualité.

- Le taux d'abandon scolaire annuel des élèves âgés de 14 à 18 ans. (**nouveau**)

Deuxième objectif : Excellence des résultats des élèves

Résultat : Les apprenants atteignent des normes élevées.

- Pourcentages des élèves en 3e, 6e et 9e années (**résultats de la cohorte**) qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux.
- Pourcentages d'élèves qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux examens en vue du diplôme.
- Taux de participation des élèves de 12e année aux cours comportant un examen en vue du diplôme.
- Pourcentage des élèves de la 12e année admissibles aux bourses Rutherford.

Résultat : Les apprenants terminent leurs programmes de formation.

- Pourcentages d'élèves qui ont terminé leur secondaire dans les trois ans, quatre ans (**nouveau**) et les cinq ans suivant leur entrée en 10e année.

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à l'apprentissage continu.

- Taux de transition du secondaire au postsecondaire dans les quatre ans et les six ans suivant l'entrée en 10e année. (**nouveau**)

Résultat : Les apprenants sont bien préparés au monde du travail.

- Pourcentages d'enseignants et de parents estimant qu'on enseigne aux élèves les attitudes et les comportements qui leur permettront, après le secondaire, de réussir sur le marché du travail.

Résultat : Les apprenants sont bien préparés à assumer leur rôle de citoyen.

- Pourcentages d'enseignants, de parents et d'élèves estimant que les élèves affichent les caractéristiques de citoyens actifs.

Troisième objectif : Autorité scolaire hautement réceptive et responsable

Résultat : Résultats améliorés grâce à des relations de travail efficaces avec les partenaires et les parties intéressées.

- Pourcentages d'enseignants, de parents et de membres du conseil scolaire satisfaits de la participation des parents aux décisions prises au sujet de l'éducation de leurs enfants.

Résultat : L'autorité scolaire fait preuve de leadership et d'amélioration continue.

- Pourcentage d'enseignants qui conviennent du fait que la formation en cours d'emploi qu'ils reçoivent de l'autorité scolaire répond bien à leurs besoins en perfectionnement professionnel et qu'elle a joué un rôle important dans leur formation professionnelle permanente.
- Pourcentages d'enseignants et de parents qui, dans un sondage, indiquent que leur école et les écoles de leur autorité scolaire se sont améliorés ou n'ont pas changé pendant ces trois dernières années.

Remarques (1) En plus des mesures et des résultats susmentionnés, les autorités scolaires ont la possibilité de faire un rapport sur la mesure et le résultat qu'ils ont choisis à partir de la liste de mesures et de résultats établis par le *Review Committee on Outcomes (RCO)*, bien que cela soit **facultatif**.

(2) Les deux nouvelles mesures requises dont il est question ci-dessus remplacent les mesures de sondage. Alberta Education fournira les données.

Exigences révisées en vue du *Rapport sur les résultats annuels en éducation* de 2004-2005

Tous les ans, les écoles évaluent le rendement de leurs élèves et l'utilisation de leurs ressources, puis font un rapport à leur conseil scolaire, aux parents et aux communautés qu'elles desservent. Ce rapport fait état des résultats à la lumière de tous les objectifs, résultats et mesures de rendement faisant partie du plan d'éducation de l'école, ce qui comprend les mesures provinciales requises en matière d'évaluation du rendement des élèves. Les rapports des écoles incluent également des éléments spécifiques qui sont requis par le conseil scolaire. Les changements apportés depuis 2004 sont ombrés.

Mesures requises

Dans leurs rapports, les écoles doivent aborder les mesures requises par la province qui sont énumérées ci-dessous – soit les résultats des élèves aux tests de rendement provinciaux et aux examens en vue du diplôme – en ce qui a trait à l'objectif du système d'apprentissage et à l'excellence des résultats de l'apprenant. Par ailleurs, les écoles doivent fournir une évaluation de leurs résultats.

- Les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année qui ont atteint la norme acceptable et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence aux tests de rendement provinciaux (résultats pour les cinq dernières années) par rapport aux résultats de l'autorité et de la

province pour chaque année, et les résultats de l'année en cours par rapport aux cibles de l'autorité scolaire et de la province pour 2004-2005. (résultats de la cohorte)

- Les pourcentages des élèves de 3e, 6e et 9e année passant les tests de rendement provinciaux (taux de participation pour les cinq dernières années) par rapport aux taux de participation de l'autorité scolaire et de la province pour chaque test.
- Les pourcentages des élèves de 12e année qui ont atteint la norme acceptable aux examens en vue du diplôme de 12e année et les pourcentages qui ont atteint la norme d'excellence (résultats échelonnés pour les cinq dernières années) par rapport aux résultats de l'autorité scolaire et de la province pour chaque examen.
- Le taux de participation des élèves aux cours assortis d'examens en vue du diplôme par rapport aux taux de participation de l'autorité scolaire et de la province (taux de participation pour les cinq dernières années pour chaque cours).

De plus, les écoles doivent faire un rapport sur toutes les mesures et les cibles faisant partie de leur plan, en prenant soin d'ajouter tout autre renseignement requis par leur conseil scolaire et d'inclure le lien au rapport des effectifs de classes de l'école au site Web de l'autorité scolaire.

Remarque. – On n'est pas obligé de communiquer les résultats de la province aux tests de rendement.